

# COMPTE RENDU DE JURY

## Concours

Assistant de conservation du patrimoine et des  
bibliothèques principal de 2<sup>ème</sup> classe

Spécialité « Musée »

Session 2021

Etabli en application de l'Art. 19 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013

## Contenu

I. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION .....	3
II. DONNEES STATISTIQUES GENERALES.....	4
1. CHIFFRES CLES .....	4
2. PROFIL DES CANDIDATS ET DES LAUREATS .....	4
III. PHASE D'ADMISSIBILITE.....	6
1. LIBELLE DES EPREUVES .....	6
2. EPREUVE DE NOTE .....	6
3. EPREUVE DE QUESTIONNAIRE (CONCOURS INTERNE ET TROISIEME CONCOURS).....	6
4. RESULTATS D'ADMISSIBILITE .....	7
IV. PHASE D'ADMISSION.....	7
1. LIBELLES DES EPREUVES .....	7
2. EPREUVE ORALE D'ENTRETIEN .....	7
3. RESULTATS D'ADMISSION .....	8
V. BILAN .....	8

## I. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Le CDG31 a organisé, en 2021, le concours d'accès au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2<sup>ème</sup> classe dans la spécialité « Musée (catégorie B).

### ✓ Conditions d'accès

#### Concours externe

Le concours externe sur titres est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau 5 (anciennement III), ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007, correspondant à l'une des spécialités ouverte au concours.

#### Concours interne

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, justifiant, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours, de 4 ans au moins de services publics effectifs.

#### Troisième concours

Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice, pendant une durée de 4 ans au moins :

- d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature,
- d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale,
- ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.

Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours.

La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.

### ✓ Organisation

Ce concours a été organisé jusqu'à présent tous les 2 ans par le CDG31. Un calendrier commun à tous les centres de gestion est appliqué pour les périodes d'inscription et les dates d'épreuves écrites.

### ✓ Zone de conventionnement

Ce concours a été organisé dans le cadre de la programmation de la coordination régionale des centres de gestion des régions Occitanie, Nouvelle Aquitaine et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

### ✓ Jury

Le Jury se compose de 9 membres, répartis en 3 collèges égaux : élus (dont la Présidente et son suppléant), fonctionnaires, et personnalités qualifiées.

#### Collège des élus :

- 2 Conseillers municipaux, dont la Présidente du Jury,
- 1 Adjoint au Maire.

#### Collège des fonctionnaires :

- 1 Représentant du personnel, désigné par tirage au sort au sein de la CAP B,
- 1 Conservatrice du patrimoine d'une métropole,
- 1 Responsable de service d'une médiathèque d'un département.

#### Collège des personnalités qualifiées :

- 1 Représentant du CNFPT,
- 1 Responsable administratif et financier d'un théâtre en retraite,
- 1 Directeur d'un muséum d'une métropole et des musées et monuments d'une commune.

### ✓ Sujets et notes de cadrage

Les sujets des épreuves écrites d'admissibilité ainsi que l'ensemble des notes de cadrage des épreuves sont élaborés par la cellule pédagogique nationale. Ils sont disponibles sur le site Internet du CDG31.

## ✓ Planning

Inscriptions	Retrait des dossiers du 13 octobre au 18 novembre 2020 Date limite de dépôt des dossiers le 26 novembre 2020
Epreuves d'admissibilité	27 mai 2021 au MEET à Aussonne et à Labège
Jury d'admissibilité	3 septembre 2021
Epreuves d'admission	13, 14 et 22 octobre 2021 à Labège
Jury d'admission	22 octobre 2021
Liste d'aptitude	15 novembre 2021

## II. DONNEES STATISTIQUES GENERALES

### 1. CHIFFRES CLES

Concours		Externe	Interne	Troisième concours	Total
Nombre de postes ouverts		21	18	3	42
Nombre de dossiers reçus		374	84	8	466
Nombre de candidats admis à concourir		370	81	7	458
Candidats présents aux épreuves d'admissibilité	Nombre	173	35	5	213
	Pourcentage	46,76 %	43,21 %	71,43 %	46,51 %
Seuil d'admissibilité sur 20		12,50	10,30	10,30	-
Nombre de candidats admissibles		47	24	1	72
Candidats présents aux épreuves d'admission	Nombre	46	24	1	71
	Pourcentage	97,87 %	100 %	100 %	98,61 %
Seuil d'admission sur 20		12,25	12,19	10	-
Nombre de candidats admis		27	15	0	42
Taux de réussite (admis/présents écrit)		15,61 %	42,86 %	0 %	19,72 %

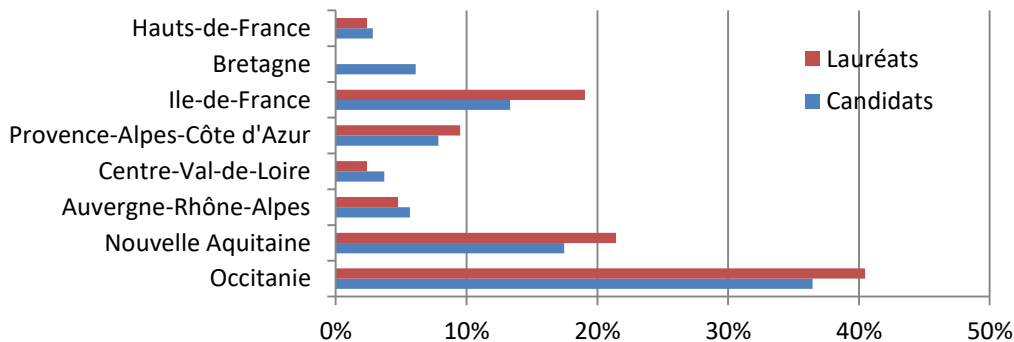
99 % des inscriptions ont été réalisés par préinscription via le site Internet du CDG31. Au cours de l'opération, les échanges avec les candidats concernés ont été dématérialisés.

### 2. PROFIL DES CANDIDATS ET DES LAUREATS

#### ✓ Age et sexe

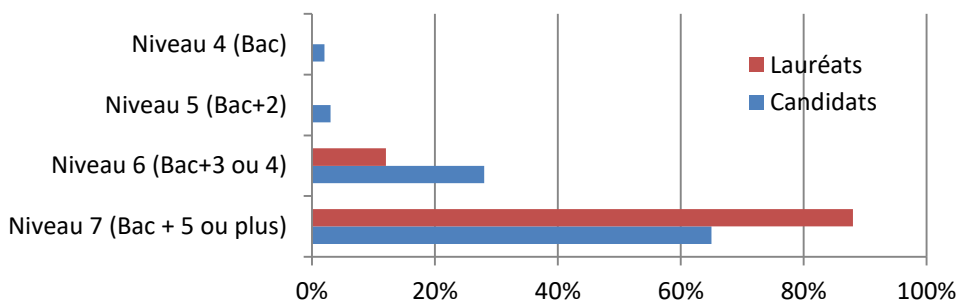
Les femmes représentent 83 % des candidats et 93 % des lauréats. La moyenne d'âge est assez proche entre les candidats et les lauréats (30 et 29 ans).

✓ **Origine géographique**



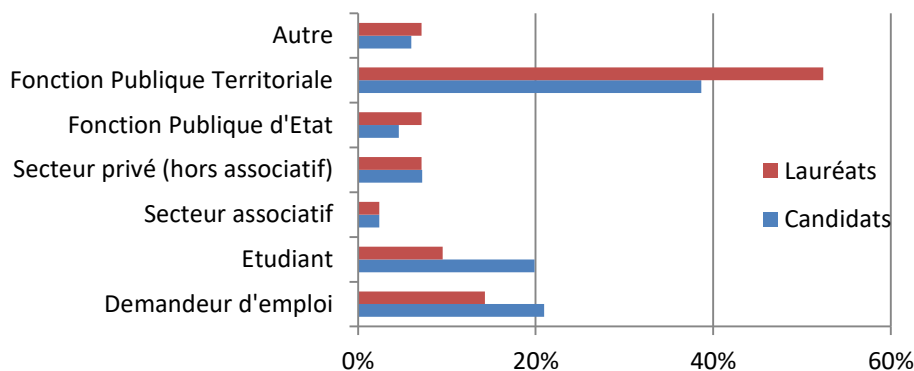
Les candidats sont originaires de 8 régions dont 47 % extérieurs à la zone de conventionnement. 61 % des lauréats proviennent de la zone de conventionnement.

✓ **Diplômes**



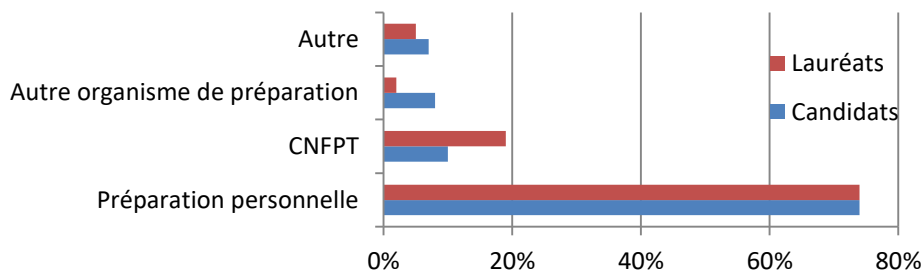
Le concours est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant 2 années de formation technico-professionnelle homologuée au niveau 5 (anciennement niveau III), correspondant à l'une des spécialités ouverte au concours. Or, 65 % des candidats détiennent un titre ou diplôme d'un niveau équivalent ou supérieur à 5 années d'études supérieures après le bac. Les lauréats sont donc surdiplômés.

✓ **Situation professionnelle**



59 % des candidats travaillent dans une Fonction Publique.

✓ **Préparation**



10 % des candidats déclarent avoir suivi une préparation auprès du CNFPT. Ils représentent 19 % des lauréats. 74% des lauréats ont réalisé une préparation personnelle.

### III. PHASE D'ADMISSIBILITE

#### 1. LIBELLE DES EPREUVES

TROISIEME CONCOURS	CONCOURS INTERNE	CONCOURS EXTERNE
1° Rédaction d'une note à l'aide des éléments d'un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat au moment de l'inscription. (durée : 3 heures ; coefficient 3).	1° Rédaction d'une note à l'aide des éléments d'un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat au moment de l'inscription. (durée : 3 heures ; coefficient 3)	Rédaction d'une note à l'aide des éléments d'un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat au moment de l'inscription. (durée : 3 heures ; coefficient 3)
2° Questionnaire de 3 à 5 questions destinées à vérifier les connaissances du candidat dans la spécialité choisie. (durée : 3 heures ; coefficient 2).	2° Questionnaire de trois à cinq questions destinées à vérifier les connaissances du candidat dans la spécialité choisie. (durée : 3 heures ; coefficient 2).	

Les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction, par un binôme de correcteurs, sur la base des notes de cadrage, du corrigé type et des indications du barème de correction. La note définitive est attribuée par le Jury souverain.

#### 2. EPREUVE DE NOTE

Le sujet est commun aux 3 concours.

##### ✓ **Thématique du sujet**

L'intégration des publics dans les phases d'élaboration et de réalisation des différentes activités du musée.

##### ✓ **Résultats**

Concours	Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes $\geq 10$ / 20	Nombre de notes $< 5$ / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
Externe	173	10,46	116	8	17	0
Interne	35	11,79	29	1	15	4
Troisième concours	5	8,05	1	1	11,25	3

##### ✓ **Constat des correcteurs**

Sur la forme, l'approche méthodologique est respectée par la majorité des candidats. Peu de copies ne maîtrisent pas le formalisme de la note. Les qualités rédactionnelles sont cependant moyennes. Les correcteurs regrettent que les candidats n'aient pas fait d'efforts de reformulation.

Sur le fond, dans la majorité des copies, le plan est pertinent et bien structuré, et les informations essentielles du dossier ont été repérées par les candidats. Seuls quelques candidats n'ont pas su repérer les enjeux du dossier.

Bien que les candidats maîtrisent la méthodologie de la note, celle-ci reste le plus souvent trop théorique.

#### 3. EPREUVE DE QUESTIONNAIRE (CONCOURS INTERNE ET TROISIEME CONCOURS)

##### ✓ **Thématique du sujet**

Le sujet comportait 4 questions dont les thèmes étaient les suivants :

- Question n°1: La restitution des biens culturels des musées français à leur pays d'origine
- Question n°2: La médiation culturelle
- Question n°3: La fidélisation des publics d'un musée
- Question n°4: Le design thinking

##### ✓ **Résultats**

Concours	Nombre de candidats présents	Moyenne/20	Nombre de notes $\geq 10$ sur 20	Nombre de notes $< 5$ / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
Interne	35	10,76	22	1	16,75	4
Troisième concours	5	7,10	0	0	9,50	5

#### ✓ Constat des correcteurs

Dans de nombreuses copies, les candidats ne développent pas assez leurs réponses malgré un effort de structuration. La qualité d'expression et de syntaxe est très moyenne.

Globalement, les candidats ont compris les questions et semblent maîtriser leur domaine de spécialisation. Ils manquent de culture générale et de curiosité intellectuelle.

### 4. RESULTATS D'ADMISSIBILITE

345 candidats absents à l'une des épreuves d'admissibilité ont été éliminés.

11 candidats ayant obtenu une note inférieure à 5/20 ont été éliminés.

Concours	Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes <5/20	Seuil d'admissibilité fixé en points	Nombre de candidats admissibles
Interne	35	11,38	2	51,50	24
Externe	173	10,46	8	37,50	47
Troisième concours	5	7,67	1	51,50	1

## IV. PHASE D'ADMISSION

### 1. LIBELLES DES EPREUVES

CONCOURS INTERNE	CONCOURS EXTERNE	Troisième concours
Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et comportant des questions sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.	Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses connaissances dans la spécialité choisie, ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.	Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et comportant des questions sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.
Durée totale de l'entretien : 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé; coefficient : 3		

### 2. EPREUVE ORALE D'ENTRETIEN

#### ✓ Organisation

Le jury a été scindé en groupes d'examineurs de 3 personnes (un élu, un fonctionnaire et une personnalité qualifiée).

#### ✓ Résultats

Concours	Nombre de candidats présents	Moyenne /20	Nombre de notes ≥ 10/20	Nombre de notes <5/20	Note la plus haute /20	Note la plus basse /20
Externe	46	10,76	21	0	17	6
Interne	24	11,10	17	0	16	5
Troisième concours	1	5	0	0	5	5

#### ✓ Constat du jury

Dans l'ensemble, l'exposé est bien préparé par les candidats, bien qu'impersonnel et trop formaté.

Les connaissances dans la spécialité sont en revanche nettement insuffisantes, de même que dans l'environnement professionnel et la fonction publique territoriale.

Les aptitudes à l'encadrement et à la coordination sont dans l'ensemble bien maîtrisées.

Les candidats font preuve d'un savoir-être adapté mais éprouvent parfois des difficultés à exprimer leur motivation.

### 3. RESULTATS D'ADMISSION

#### ✓ Résultats

Les résultats, après application des coefficients correspondants à l'ensemble des épreuves, sont les suivants :

Concours	Moyenne générale /20	Nombre de moyennes $\geq 10/20$	Moyenne la plus haute /20	Moyenne la plus basse /20
Externe	12,05	44	15,25	9,50
Interne	12,01	20	14,88	8,31
Troisième concours	8,34	0	8,34	8,34

#### ✓ Délibération

1 candidat absent aux épreuves d'admission a été éliminé.

Le jury a souverainement décidé de fixer les seuils d'admission comme suit :

Concours	Seuil en points	Seuil en moyenne /20	Nombre de candidats admis
Externe	73,50	12,25	27
Interne	97,50	12,19	15
Troisième concours	80,50	10	0

### V. BILAN

#### ✓ Absentéisme important aux épreuves écrites d'admissibilité

Le taux d'absentéisme aux épreuves d'admissibilité est important aussi bien en externe qu'en interne (taux de participation de 46 et 43 %). La crise sanitaire a pu participer à ce fort absentéisme sans toutefois l'expliquer totalement.

#### ✓ Niveau des candidats

Le jury observe globalement un niveau très moyen des candidats aux épreuves orales, notamment de la part des candidats au concours externe pour lesquels il observe un manque de préparation avéré.

De la même manière, le jury remarque des carences sur les questions générales portant sur les missions et compétences des collectivités territoriales mais également dans le domaine des musées. Les connaissances de l'environnement professionnel sont trop souvent ignorées. Un manque de curiosité intellectuelle est observé.

Le jury rappelle que les concours, ne constituent pas une validation de l'expérience professionnelle mais consistent en une sélection de candidats amenés à exercer des missions dévolues à un cadre d'emploi dans une structure territoriale, de catégorie B en l'occurrence.

Une sérieuse préparation est donc nécessaire pour atteindre les prérequis définis dans les notes de cadrage des épreuves qui semblent trop peu consultées.

Le suppléant de la Présidente,



Gilles CHARLAS